

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la demande formulée par la SCAV «Les Caves du Pays de Quarante et du Pays d'Héric », dont le siège est situé avenue de la Gare à 34310 QUARANTE, en vue d'obtenir l'enregistrement (régularisation administrative) relatif à l'extension d'une cave coopérative vinicole située avenue de la Gare à QUARANTE, relevant de la rubrique n° 2251 (préparation ou conditionnement de vin, capacité de production annuelle supérieure ou égale à 20 000 hl par an) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation du public, d'une durée de trente et un jours, du lundi 1^{er} février 2016 au mercredi 2 mars 2016 inclus.

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés à la mairie de QUARANTE, commune d'implantation de l'installation, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h).

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner si elles le souhaitent leurs observations sur le registre, ou les adresser par écrit au Préfet, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Hérault
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement
34 place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

La commune comprise dans le périmètre de la consultation est : CRUZY.

A l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.



Préfecture de l'Hérault Bureau de l'environnement 35 pl des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier cedex2

Quarante le 17 avril 2015,

LETTRE DE DEMANDE

Objet : demande d'enregistrement, installation classée, Commune de Quarante

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons mettre notre cave en conformité avec la réglementation sur les installations classées.

En application de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (code de l'environnement, articles R511-9 et suivants).

Je soussigné M François Garcia, Président de la SCAV Les caves du pays de Quarante et du pays d'Héric, ai l'honneur de solliciter l'enregistrement.

Nos activités sont : production et stockage de vins (réception de vendange, vinification, assemblage et élevage des vins, conditionnement, stockage, livraison des produits finis).

Notre capacité de production à terme sera de 150 000 hls de vin par an.

Rubrique principale de la nomenclature des installations classées : n° 2251 – préparation et conditionnement des vins –, capacité de production supérieure à 20 000 hls par an, régime de l'enregistrement.

Emplacement de l'installation ;avenue de la gare 34310 Quarante. Adresse du siège social : avenue de la gare 34310 Quarante

Le descriptif détaillé du projet se trouve dans le dossier joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

LE PRESID**UANT DU PAYS de QUARANTE**

F Garcia Ay de la Gare 34310 QUARANTE

Tel. 04 47 89 40 39 Fax 04 67 89 34 10 Street 7 6 072 323 0904 6 785 159 G9

FAX +33 (0) 4 67 89 34 10 Email: cave.quarante@wanadoo.fr

AVENUE DE LA GARE 34310 QUARANTE www.cavedequarante.com

N° Siret 77607242300010

LA CAVE DU PAYS DE QUARANTE FRANCE

N° TVA FR01776072423

Code banque : 13506 - code guichet : 10000 - n° de compte : 21390088000 - clé RIB : 10 - Domiciliation : BEZIERS E C N° de compte international (IBAN) : FR76 1350 6100 0021 3900 8800 010 - Domiciliation (BIC) AGRIFRPP835